



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 29 novembre 2018
Salle du Broustic à Andernos-les-Bains

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO,
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Représentants de l'État et établissements publics :

- Fabrice DEMEUSY, commandant la zone maritime Atlantique,
- Vanessa RISPAL, chargée de mission des sujets Natura 2000 en mer et des milieux marins (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- Ronan LE SAOUT, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- François BEYRIES, sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon,
- Méлина LAMOUROUX, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- Claude GARCIA, commune d'Audenge,
- Alain BALLEREAU, commune de Biganos,
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- Élisabeth REZER-SANDILLON, commune de Gujan-Mestras,
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch,
- Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon,
- Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jean-Gabriel BINOIS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Aurélie LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Catherine ROUX, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)

- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d’Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Sandra CLAEYS, fédération des industries nautiques,
- *Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d’industrie de Gironde (CCI),*

Représentants d’organisations locales d’usagers de loisirs en mer :

- Daniel BOUQUEY, Association de Chasse Maritime du Bassin d’Arcachon (ACMBA),
- *Michel FERRON, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),*
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d’Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- *Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d’Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).*

Représentants d’associations de protection de l’environnement et du patrimoine culturel :

- *Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO,*
- *Marie-Hélène RICQUIER, Coordination Environnement du Bassin d’Arcachon (CEBA),*
- Françoise BRANGER, Bassin d’Arcachon Écologie (BAE),
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d’Arcachon (A2DBA),
- *Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d’Arcachon (A2DBA),*
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Armelle BONIN-KERDON, Société d’Histoire et d’Archéologie d’Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).
- *Alain RAS, Société d’Histoire et d’Archéologie d’Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).*

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ,
- Isabelle AUBY, Institut français de recherche pour l’exploitation de la mer,
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux.

Étaient excusés :

Vice-présidents :

- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33).

Représentants de l’État et établissements publics :

- Nathalie MADRID, déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l’espace littoral et des rivages lacustres,

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Nathalie LE YONDRE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- *Jean-Jacques CORSAN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*
- Pascale GOT, conseil départemental de la Gironde,
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- *Benoit BITEAU, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,*
- Jean TOUZEAU, conseil départemental de la Gironde,
- *Dominique FEDIEU, conseil départemental de la Gironde,*
- Alain RENARD, conseil départemental de la Gironde,
- *Jacques CHAUVET, conseil départemental de la Gironde,*
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Jean-Guy PERRIERE, commune d’Arès,

- Dominique PALLET, commune d'Arès,
- Éric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains,
- Daniel SUIRE, commune de Lanton,
- Jean-Pierre GUYONVARCH, commune d'Audenge,
- Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich,
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- Jean-Bernard BIEHLER, commune de La Teste-de-Buch,
- Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon,
- Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Carole VEILLARD, conseil départemental de la Gironde.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Christophe BAYOU, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS),
- Sylvain BRUN, association Arpège.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- David LAMOUREUX, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Bernard BERGEZ, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Jérôme PORET, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Maria DOS SANTOS DOUET, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Gilles JOACHIM, chambre de l'agriculture de Gironde,
- Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT, chambre de l'agriculture de Gironde.
- Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,
- Vincent BODIN, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,
- Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Cyril CLEMENT, syndicat mixte des ports du Bassin d'Arcachon,
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),

- Bruno MEYRAT, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Fabien FOUCAUD, APC kite,
- Pierre-Marie DECOUDRAS, Fédération Française de Voile d'Aquitaine.
- Eric LIMOUZIN, Fédération Française de Voile d'Aquitaine.
- Christian MINVILLE, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jacques STORELLI, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),
- Franck JOUANDOUDET, Cap Termer,

Personnalités qualifiées :

- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure.

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Romuald CHAIGNEAU, chef d'unité terrain,
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »,
- Kévin LELEU, chargé de mission « développement durable des usages et ressources maritimes »,
- Nathalie THIERS, chargée de communication,
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « activités maritimes »,

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour	6
2. Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018.....	7
3. Points forts du Bureau du 5 octobre 2018.....	7
4. Avis	7
4.1. Projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM sur la commune de Lanton	7
4.2. Demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour le câble de télécommunication entre les jetées de Bélisaire et du Moulleau	8
5. Attribution de subvention.....	10
6. Installation de la commission zostères et élection du président de commission.....	11
7. Points d'information	12
7.1. Contribution du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon au comité de gisement – RNN du banc d'Arguin.....	12
7.2. Projet de réhabilitation du Domaine Public Maritime sur le banc des Jacquets – commune de Lège Cap Ferret.....	13
8. Etat d'avancement des actions en cours	14
8.1. Cartographie des Habitats Natura 2000.....	14
8.2. Évaluation de l'état et de la dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules .	15
8.3. Suivi de la pêche à pied de loisir – comptage national	15
8.4. Ateliers pour la recherche de solutions alternatives à l'emploi de biocides sur les carènes...	16
8.5. Résultat du stage sur les macros – déchets	17
8.6. Sensibilisation auprès du grand public et des scolaires	18
8.7. Panneaux à l'entrée des bourgs	18
8.8. Mobilisation citoyenne.....	19
9. Effectifs du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon – Recrutement en cours	19
10. Questions diverses	20

Le Président François DELUGA ouvre la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour dont la version modifiée a été transmise aux membres du Conseil de gestion en amont de la séance.

Claude BONNET exprime la difficulté pour les membres du Conseil de recevoir un peu tardivement un nouvel ordre du jour fortement modifié.

Melina ROTH répond que effectivement plusieurs sujets ont été retirés de l'ordre du jour initialement transmis et seul point a été rajouté, avec « l'installation des commissions zostère et l'élection du président de commission ». Pour les dossiers retirés sont les services de l'Etat qui ont souhaité retirer les saisines, ce qui conduira à un report du traitement de ces dossiers.

Monsieur Claude Bonnet réitère son regret de voir retirer des dossiers sur lesquels les membres du Conseil ont déjà beaucoup travaillé.

Suite à ces échanges, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018
3. Points forts du Bureau du 5 octobre 2018
4. Avis :
 - Projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM sur la commune de Lanton
 - Demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour le câble de télécommunication entre les jetées de Bélisaire et du Moulleau
5. Attribution de subvention
6. Installation de la commission zostères et élection du président de commission
7. Points d'information :
 - Contribution du PNMBBA au comité de gisement – RNN du Banc d'Arguin
 - Projet de réhabilitation du Domaine Public Maritime sur le banc des Jacquets - commune de Lège Cap Ferret
8. Etat d'avancement des actions en cours
 - Cartographie des Habitats Natura 2000
 - Evaluation de l'état et de la dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules
 - Suivi de la pêche à pied de loisir - comptage national
 - Ateliers pour la recherche de solutions alternatives à l'emploi de biocides sur les carènes
 - Résultats du stage sur les macro-déchets
 - Sensibilisation auprès du grand public et des scolaires
 - Panneaux à l'entrée des Bourgs
 - Mobilisation citoyenne
9. Effectifs du PNMBBA – Recrutements en cours
10. Questions diverses

2. Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 6 juillet 2018 est approuvé.	PNMBA_cdg_2018_18
--------------	---	-------------------

3. Points forts du Bureau du 5 octobre 2018

Points forts :

- L'attribution d'une contribution financière de 15 000 € pour l'étude sur la contamination par les micros plastiques de l'écho système et des produits de la mer,
- Le classement des cours d'eau,
- Le projet d'aménagement sur la zone portuaire des prés salés ouest,
- Une stratégie collective pour les mouillages
- La journée du Parc naturel marin en juin 2019

Délibérations sur 3 avis :

Avis	Délibération
Deux projets d'AOT, mise en place de perrés sur la commune de Lège Cap Ferret	Favorable avec recommandations
Rechargement d'urgence sur la pointe du Cap Ferret	Favorable avec recommandations

4. Avis

4.1. Projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM sur la commune de Lanton

Il s'agit d'un projet de création de noues sur le domaine public maritime à Lanton

Par courrier électronique de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33) du 04 octobre 2018, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi pour avis concernant une demande de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du domaine public maritime, sur le site du quartier de Robinville (commune de Lanton).

Le projet est situé hors des sites Natura 2000, néanmoins une évaluation des incidences indirectes et en phase chantier du projet a été réalisée. L'étude confiée au cabinet Biotope conclut qu'aucune « incidence négative significative n'est attendue sur les sites Natura 2000 voisins du projet ».

Le dossier ne comporte pas d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale. Une demande aurait cependant été formulée auprès des services de l'Etat sans qu'il ne soit donné de suite.

Pendant les événements pluvieux, l'eau de ruissèlement du quartier de Robinville converge directement vers le Bassin d'Arcachon. Lors d'épisodes intenses une partie du quartier est confrontée à des débordements du réseau de collecte. Dans ce contexte le projet d'aménagement consiste à aménager deux noues de 650m³ et 830m³ de faible profondeur (0,70m). L'objectif est de permettre le stockage, l'infiltration, la régulation et l'écrêtement des débits de pointe des eaux de

ruissèlement par infiltration et par maintien une canalisation de faible diamètre permettant d'assurer un débit d'écoulement complémentaire. Le cabinet PURE environnement qui a réalisé l'étude hydraulique pour le SIBA a préconisé un curage des bassins tous les 5 ans.

Analyse technique

La gestion actuelle des eaux pluviales conduit à un rejet direct dans le milieu marin, ainsi que des éventuelles sources de pollution chimiques ou bactériologiques ou par macro déchets. Le projet d'infiltration d'une partie des eaux de ruissèlement est de nature à retenir le transfert des contaminants (et des macro-déchets) dans les sédiments de la noue. Il conduit donc à une amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le Bassin vis-à-vis de la situation existante.

Cependant, les sédiments en fond de noue pourraient accumuler des contaminants sur le long terme, éventuellement mobilisables vers le milieu marin en cas d'évènement exceptionnel. Par ailleurs le site pourrait évoluer vers une zone humide artificielle, appelant une vigilance sur les modes de gestions.

Proposition technique

Une analyse technique favorable est proposée pour ce projet. Cette analyse technique est assortie des recommandations suivantes :

- Maintenir la libre circulation sur le DPM.
- Mettre en œuvre la recommandation du cabinet PURE environnement de curage des bassins tous les 5 ans afin d'extraire une éventuelle pollution dans les sédiments de la noue.
- Introduire un mode de gestion différenciée favorable à la biodiversité en cas d'évolution du site vers une zone humide.

Olivier ARGELAS demande s'il existe un risque de pollution par remise en suspension de sédiments contaminés au bout de quelques années.

Melina ROTH précise qu'actuellement les écoulements sont directs. Ces ouvrages ne visent pas à empêcher la submersion en cas de phénomènes exceptionnels ; ce ne sont pas des ouvrages de protection. Ils vont servir à mieux gérer les inondations et faciliter le transit des eaux pluviales vers ces zones intermédiaires avec ensuite un écoulement lent vers le milieu marin qui favorise l'infiltration. Le dimensionnement est prévu pour des submersions courantes, en cas d'évènement exceptionnel le niveau d'eau pourra dépasser la cote de l'ouvrage.

Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un avis favorable, assorti de recommandations sur le projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM sur la commune de Lanton	PNMBA_cdg_2018_19
---------------------	---	--------------------------

4.2. Demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports pour le câble de télécommunication entre les jetées de Bélisaire et du Moulleau

Par courrier électronique du 11 octobre 2018, la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33) a porté à connaissance du Parc naturel marin le dossier déclaratif «loi sur l'eau» du projet de reroutage du câble de communication allant de la jetée du Moulleau à celle de Bélisaire. Le 9 novembre 2018, le Parc naturel marin a ensuite été saisi par courrier sur la demande de concession d'utilisation du domaine public pour une durée de 30 ans.

Le câble sous-marin de télécommunication en fibres optiques entre Le Moulleau et Bélisaire est la propriété de la société Orange. Il est en place depuis plusieurs années. Il a été sectionné le 11 mai 2015 lors des travaux de dragage. Il a fait l'objet d'une réparation en juin 2015. Le projet présenté vise à modifier le tracé du câble sous-marin pour éviter la zone de dragage avec la mise en place d'un nouveau câble sous-marin sur environ 750 m, entre la plage du Pyla et le câble existant ainsi que la dépose du câble inutilisé sur environ 1000 m entre le point de raccordement et la plage du Moulleau (Fig. 1). Le chantier est prévu en avril 2019. La durée globale des travaux maritimes est de l'ordre d'un mois. Il n'est pas prévu de travaux de nuit.

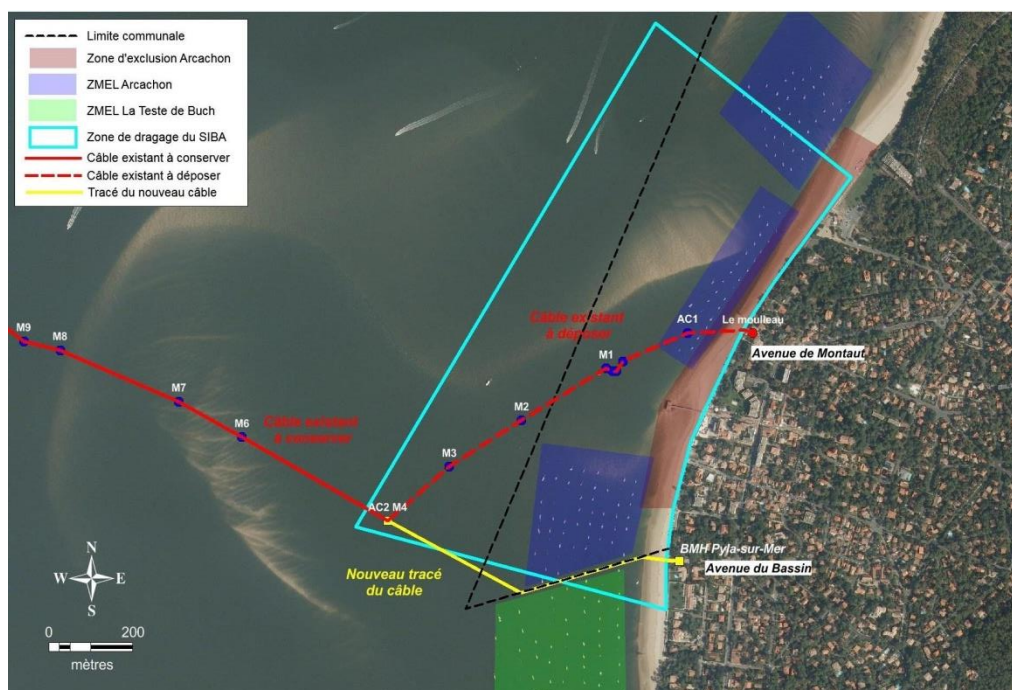


Figure 1 : Tracé du nouveau câble Orange

Analyse technique

L'ensemble du tracé aura une longueur de 3 550 m. Le câble sera ensouillé d'environ 2 m sur la plage de sable du Pyla et d'environ 0,8 m sur les fonds marins sableux.

Il est également noté que :

- Aucune espèce protégée ou à enjeux n'est identifiée sur la zone des travaux ;
- L'incidence du chantier sur les espèces est évaluée comme faible et de courte durée ;
- Plusieurs mesures de précautions environnementales sont décrites dans le projet ;
- L'ensouillage du câble préviendra les interactions avec les activités humaines ;
- En phase d'exploitation, la fibre optique est considérée inerte.

Néanmoins,

- Il existe un chevauchement entre la période de travaux et l'arrivée dans le Bassin d'une partie de la faune marine, notamment la seiche ;
- Les dispositions nécessaires à la prévention de toute contamination par les huiles et hydrocarbures ne sont pas explicitées.

Proposition technique

Il est donc proposé une analyse technique favorable pour ce projet. Cette analyse technique est assortie de deux recommandations :

- Minimiser l'impact du projet sur la faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon en réalisant préférentiellement les travaux en période hivernale ;
- Expliciter les dispositions à mettre en œuvre afin de prévenir toute contamination du milieu par les huiles et hydrocarbures.

Melina ROTH précise que la disposition concernant les huiles et hydrocarbures est une recommandation générique que le Parc naturel marin pourrait mentionner pour tous les chantiers en contact avec le milieu marin afin d'attirer l'attention sur les risques inhérents à l'utilisation des engins, notamment pour le lavage.

Claude BONNET demande un complément d'information concernant la prise en compte de ces recommandations par le pétitionnaire. Il est expliqué que ce sont les services de l'Etat qui produisent l'autorisation en intégrant, selon leur appréciation, les recommandations liées à l'avis simple du PNMB. Ils sont ensuite directement en charge de vérifier l'application concrète de l'autorisation qui a été délivrée.

Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un avis favorable, assorti de recommandations. sur une demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports le 17/09/18, pour régulariser la présence d'un câble de télécommunication situé entre les jetées de Bélisaire à Lège-Cap-Ferret et du Moulleau à Arcachon.	PNMBA_cdg_2018_20
--------------	--	-------------------

5. Attribution de subvention

Le Plan de gestion prévoit un travail sur le recueil et la valorisation des mémoires locales, notamment au travers de la finalité 8 et de la sous-finalité 8.1.

8 Finalités	8.1 Sous-finalités	Niveau d'exigence
Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale connus, préservés et valorisés	Le recueil et la valorisation des mémoires locales

L'association « VuesduCap » basée à Lège-Cap Ferret a engagé la réalisation de documentaires autour de « portraits du Bassin » qui recueillent la mémoire d'hommes et de femmes du Bassin d'Arcachon et des Landes de Gascogne. Ce travail s'organise autour de thématiques qui mettent en valeur la culture locale, notamment au travers des anciens métiers.

VuesduCap a sollicité le PNMB pour l'attribution d'un concours financier à hauteur de 12 000 € afin de contribuer à la réalisation d'un documentaire autour du recueil de témoignages sur la fabrication des filets de pêche. Le Plan de financement de ce projet prévoit une participation de la mairie de La Teste de Buch. Ce projet serait réalisé à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019.

Proposition technique

Il est proposé au Conseil de gestion de délibérer sur l'attribution d'une subvention de 12 000 € au bénéfice de l'association VuesduCap pour l'opération suivante :

- Contribution à la réalisation d'un documentaire autour du recueil de témoignages sur la fabrication des filets de pêche.

Armelle BONIN-KERDON demande si l'association s'entoure d'un référent historique pour la réalisation de ce documentaire. Dans ce cas la SHAAPB pourrait être sollicitée dans ce sens.

Melina ROTH répond que ce n'est pas prévu dans le projet tel qu'il a été présenté. Cependant, dans ses précédents travaux, l'association a démontré un réel investissement pour renseigner les témoignages recueillis.

La proposition d'une prise de contact auprès d'un référent historique sur ce travail pourrait cependant être faite. Le Président propose de retenir ce souhait exprimé d'un travail en lien avec la société historique.

Aldo SOTTOLICHIO demande quelle part représente cette demande de subvention par rapport au budget global de ce documentaire. Melina ROTH précise que cela représente 80% du montant. Claude FEIGNÉ demande à qui est destiné ce documentaire et où il sera diffusé.

Il est indiqué qu'à l'échelle du PNMBM ce recueil des mémoires fera l'objet d'un plan de diffusion. Pour information les précédents portraits réalisés par cette association ont été présentés à l'occasion des Journées du patrimoine et mis en ligne. Dans le cadre de cette subvention le Parc naturel marin se réserve le droit de recourir à ce fond documentaire et de projeter les productions selon ses besoins.

Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un <u>avis favorable</u> à l'attribution d'une subvention à l'association Vues du Cap pour la réalisation d'un documentaire autour du recueil de témoignages sur la fabrication des filets de pêche pour un montant de 12 000 €	PNMBA_cdg_2018_21
--------------	---	-------------------

6. Installation de la commission zostères et élection du président de commission

Dans le cadre de la mise en œuvre des finalités du Plan de gestion relatives à la restauration des herbiers de zostère, un travail de concertation est prévu afin de définir une stratégie collective sur le long terme. La première étape de cette concertation porte sur la mise en place d'une Commission dédiée avec l'animation de groupes de travail et ateliers pour approfondir les thématiques traitées (à l'identique de la méthode mise en œuvre pour la co-construction du Plan de gestion du Parc naturel marin).

Un premier travail de bibliographie a été réalisé dès l'été 2018 et se poursuivra sur toute la durée du projet. La concertation a été initiée à l'automne 2018 avec les premiers entretiens bilatéraux auprès de différentes personnes ressources. Ces entretiens ont permis de cadrer le travail qui sera proposé à la Commission lors de sa première réunion le 7 décembre 2018 (Fig. 2).

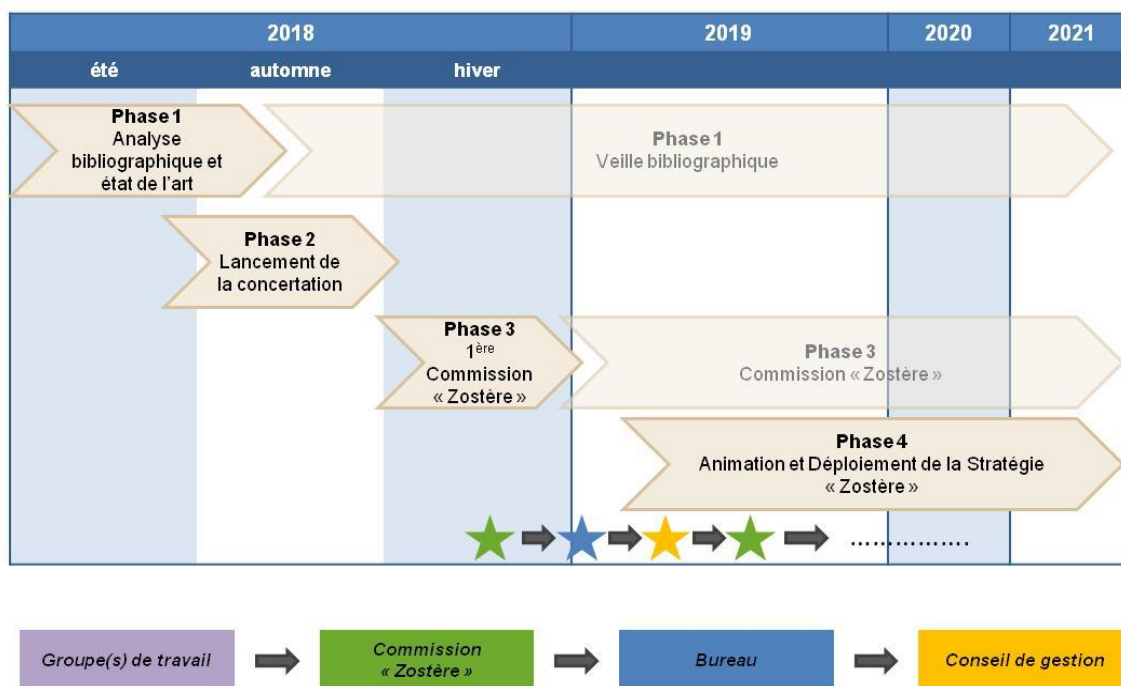


Figure 2 : Calendrier prévisionnel de la mise en place de la Stratégie de restauration des zostères

En amont de la mise en place de cette Commission, il est demandé aux membres du Conseil de gestion d'élire le Président de commission parmi les membres titulaires du Conseil de gestion.

Son rôle sera de :

- Veiller au bon déroulement des discussions entre les différents participants, en cohérence avec le Plan de gestion ;
- Dépasser les intérêts de son collègue pour intégrer une vision collective ;
- Animer et fédérer ;
- Relayer les travaux de la Commission au Bureau ;

L'appel à candidature est lancé. Claude BONNET présente sa candidature.

Claude BONNET est élu à l'unanimité avec trois abstentions.

7. Points d'information

7.1. Contribution du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon au comité de gisement – RNN du banc d'Arguin

L'arrêté préfectoral du 06 avril 2018 relatif à la pêche maritime dans la RNN du Banc d'Arguin prévoit la création d'un comité de gisement dont l'objectif est de proposer au préfet, le cas échéant, les conditions d'ouverture et d'exploitation des bivalves fouisseurs au sein de la RNN.

Le 11 septembre 2018, la DIRM SA, en charge du pilotage du comité de gisement, a souhaité le réunir pour une visite de terrain, afin de discuter l'opportunité d'y autoriser la pêche à pied. Il était notamment attendu une décision sur l'opportunité d'évaluer la fraction exploitable des gisements de coques (*Cerastoderma edule*), en fonction des premières observations sur site. Le PNMBA a proposé un protocole de terrain en amont de la visite, sur la base du protocole LIFE utilisé sur la RNN du Banc d'Arguin en 2015 et 2016. Ce protocole reposait notamment sur la définition des zones à potentiel halieutique à l'issue de la visite de terrain avec le Comité de gisement, zones dans lesquelles était ensuite prévu un échantillonnage renforcé, le cas échéant.

Au cours de la visite, un premier échantillonnage de 27 stations a été réalisé pour accompagner la décision d'engager ou non l'évaluation, et présenter aux membres la méthode prévue. Les résultats de cet échantillonnage ont conduit, en fin de visite, à la décision sur le terrain de ne pas mener l'évaluation de la fraction exploitable du site.

Les résultats définitifs ont été présentés et discutés en Comité de gisement le 18 octobre. Au vu de ces résultats, celui-ci a décidé de ne pas proposer l'autorisation de la pêche à pied des bivalves fouisseurs. Le Comité de gisement du 18 octobre a également permis d'aborder l'organisation des prochaines évaluations des gisements de coques et le sujet du processus de décision quant à l'autorisation de la pêche à pied à partir des résultats obtenus. Les discussions ont notamment souligné la nécessité de rechercher une complémentarité entre :

- Une évaluation des gisements de coques sur l'ensemble de la RNN du Banc d'Arguin (ZPI incluse) ;
- Une évaluation de la fraction potentiellement exploitable par les pêcheurs à pied sur la RNN du Banc d'Arguin (Hors ZPI).

En réponse à la demande d'Isabelle AUBY, Melina ROTH précise qu'une fréquence annuelle est prévue pour ces suivis. Le PNMBM propose de soutenir leur réalisation pour les 3 prochaines années dans le cadre de l'étude pilotée par le Parc sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon.

Isabelle AUBY souligne la difficulté d'avoir un suivi permettant une vision globale de la dynamique des gisements de coques au regard des fluctuations observées pour les populations de coques de la RNN du Banc d'Arguin ou du site de Pereire.

Melina ROTH convient qu'il sera difficile d'aller vers une lecture prédictive des résultats concernant ces populations.

7.2. Projet de réhabilitation du Domaine Public Maritime sur le banc des Jacquets – commune de Lège Cap Ferret

En janvier et février 2018, une opération-test de réhabilitation des friches ostréicoles du Banc des Jacquets avait été réalisée par le SIBA, en lien avec le CRCAA et le CD17. Cette opération avait notamment pour objectif d'expérimenter différentes méthodes d'interventions sur une zone du site d'une surface de 6 ha, dont celles mises en œuvre par le Conseil départemental de Charente-Maritime (CD17) avec son navire « La Trézence ». Cette opération avait fait l'objet de plusieurs suivis environnementaux avant, pendant, et après les travaux. Elle avait bénéficié du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, en complément des contributions du SIBA et du CRCAA.

La poursuite des travaux de réhabilitation est prévue en 2019, sur la totalité du site du Banc des Jacquets (26 ha). Les objectifs de l'opération sont en particulier de :

- Extraire les matériaux anthropiques et niveler la vasière par la dameuse de la Trézence sur les 20 ha non travaillés en 2018 ;
- Conduire deux essais pour l'élimination du captage de naissain d'huîtres dans les 6 ha travaillés en 2018.

Pour atteindre ces objectifs, les moyens du CD 17 seront mobilisés pour une durée de 2 mois, en février et mars 2019. Différents partenaires seront sollicités pour le financement de l'opération, en plus de la contribution du SIBA et du CRCAA. En fonction de l'avancée des travaux sur les Jacquets et

de leur faisabilité technique, deux interventions annexes sont également prévues sur les sites de Moussettes et Bourrut en cours de réhabilitation par le navire l'Estey du CRCAA.

Pour la réalisation de ces travaux 2019, un dossier déclaratif de travaux au titre de la Loi sur l'eau a été déposé par le SIBA, contenant notamment :

- Une présentation du projet, nature des travaux et suivis environnementaux envisagés ;
- Une évaluation des incidences Natura 2000 (BIOTOPE), qui ne détaille pas les essais prévus sur le site travaillé en 2018 (élimination du captage) ;
- Un bilan des travaux 2018.

Plusieurs suivis environnementaux sont prévus pendant l'opération :

- En amont, analyse sédimentaire sur 3 sites de prélèvements (13 août 2018) ;
- Un suivi surfacique et stationnel des herbiers de zostères situés à proximité avant, pendant et après les travaux, dans le cadre de la convention SIBA – IFREMER ;
- Un suivi de l'évolution des communautés benthiques de la vasière et du chenal d'Arès, opéré par l'UMR EPOC, avant, pendant et après les travaux ;
- Un suivi de la turbidité à partir de deux sondes disposées au nord et à l'ouest de la zone avant, pendant et après les travaux.

Le PNMB a été informé par le SIBA et le CRCAA en amont de la préparation de ce chantier. Le PNMB a également participé le 21 novembre à une réunion de présentation organisée par le CRCAA à destination des associations environnementales.

Le PNMB a été saisi pour un avis technique par la DDTM de Gironde le 26 novembre 2018, dans le cadre de l'instruction Loi sur l'eau avec une date limite de réponse fixée au 07 janvier 2019.

Claude BONNET demande si les résultats des analyses de sédiments avaient été publiés pour le chantier 2018. Le CRCAA se rapprochera du SIBA pour avoir la réponse.

Il est rappelé que plusieurs suivis environnementaux sont prévus avant, pendant et après les travaux. Isabelle AUBY confirme que pour les herbiers de zostères, les premières mesures ont été réalisées récemment.

Vital BAUDE indique que la Région Nouvelle-Aquitaine accompagnera cette opération 2019 ainsi que les futurs projets destinés à s'inscrire dans la durée. Il souhaite également souligner l'engagement de Thierry LAFON sur ce sujet, le remercie de l'information portée en amont vers les associations.

Concernant les délais de saisine, aucune instance du PNMB ne pourra être réunie avant le 07 janvier. Dans ce contexte François DELUGA propose qu'une analyse technique soit produite par le PNMB, qui ne sera cependant pas accompagné d'un avis sauf à ce qu'un délai supplémentaire puisse être accordé par les services de l'Etat.

François BEYRIES prend note et indique qu'il concertera les services de l'Etat ce qu'il serait possible de proposer.

8. Etat d'avancement des actions en cours

8.1. Cartographie des Habitats Natura 2000

Le projet est porté par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA). En 2018, première année de ce projet sur trois ans, il a réalisé plus d'un tiers du travail, avec notamment une cartographie complète des roselières et des prairies.

8.2. Évaluation de l'état et de la dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules

Suite aux recommandations émises par le PNMBBA sur les projets d'arrêtés relatifs à la fermeture à la pêche à drague des moules et des pétoncles du Bassin d'Arcachon en 2017 et 2018, une étude sur l'état et la dynamique des gisements de moules, pétoncles et crépidules a été mise place avec les acteurs concernés. Cette étude comporte de nombreuses thématiques, relatives d'une part à la connaissance de ces espèces et de leur biologie, et d'autre part au développement durable des activités en interaction avec ces espèces. Pour la première phase de l'étude, une attention plus particulière est portée sur la biologie et l'écologie des espèces, sur l'état et la dynamique de leur gisement (notamment à l'état larvaire) dans le Bassin d'Arcachon.

En 2018, plusieurs travaux ont été planifiés dans le cadre de cette étude :

- La cartographie des gisements subtidiaux par prospection acoustique, à travers un marché public pilotée par le PNMBBA et confié au bureau d'études SEMANTIC TS
- Le renforcement du suivi actuel du dénombrement de larves de moules mené par le CREAA sur le Bassin d'Arcachon ;
- Le suivi du captage des moules sur cordes mettant en collaboration le CREAA, le CRCAA et le PNMBBA ;
- Le suivi participatif du captage des moules sur les concessions, mené par le CRCAA.

La méthode et des premiers résultats des suivis auxquels contribue le PNMBBA est ensuite présentée, avec l'appui de quelques images vidéo pour illustrer la mise en œuvre concrète du protocole. Les résultats définitifs de ces suivis sont attendus fin 2018, début 2019 et seront présentés aux acteurs concernés lors d'une réunion de restitution.

Les résultats préliminaires ont déjà été partagés et discutés avec les acteurs concernés par la fermeture à la pêche à la drague des moules et des pétoncles lors d'une première réunion d'échanges le 30 octobre 2018.

Des discussions et réflexions sont actuellement en cours sur les travaux à mener en 2019 pour couvrir l'ensemble des volets de l'étude, et notamment la reconduction du renforcement du suivi des larves de moules, la cartographie des gisements intertidaux et la modélisation de leur dynamique larvaire à partir des données récoltées.

François DELUGA souligne que cette opération démontre toute l'implication du PNMBBA dans l'amélioration de la connaissance, avec, dans le cas présent, la mobilisation de moyens importants pour permettre d'éclairer les prises de décisions et l'accompagnement des mesures de gestion sur lesquelles le Conseil de gestion est sollicité.

8.3. Suivi de la pêche à pied de loisir – comptage national

Les comptages collectifs de pêcheurs à pied de loisir sont réalisés à l'échelle nationale depuis 2012. Le Bassin d'Arcachon est un site de comptage depuis 2013, via la participation du PNMBBA au projet LIFE + « Pêche à pied de loisir ». Sur le Bassin, les comptages collectifs font appel à des volontaires, qui suivent un protocole établi lors du projet LIFE +. A la fin du projet LIFE ce protocole a été repris en 2017 par le réseau LITTOREA.

Sur le Bassin d'Arcachon, 30 sites de comptage sont référencés, dont 4 sites pilotes (Pereire, La Hume, Île aux Oiseaux, RNN du Banc d'Arguin).

Le comptage collectif 2018 a eu lieu le 14 août (coefficient de 103, avec une basse mer à 14h37). Onze sites ont été comptés par 6 volontaires et 2 agents du PNMB. Au total, plus de 550 pêcheurs à pied de loisir ont été recensés, principalement sur les sites de l'Île aux Oiseaux. Les bonnes conditions météorologiques expliquent cette fréquentation. Ces résultats sont comparables aux résultats du comptage 2015, pendant lequel une météo comparable avait été observée. Ce nombre de pêcheurs à pieds reste cependant relativement faible, en comparaison des sites charentais, bretons ou normands.

En 2019, le PNMB envisage de réunir à nouveau le comité local de concertation pour la pêche à pied récréative mis en place dans le cadre du LIFE + en 2013, pour poursuivre le travail engagé sur les bonnes pratiques par le Parc naturel marin sur la pêche récréative du Bassin.

Claude BONNET demande des informations concernant le respect des bonnes pratiques de la pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon.

Melina ROTH indique que l'effort de sensibilisation n'a pas pu être maintenu sur le PNMB suite à l'arrêt du programme LIFE. Il n'y a donc pas eu d'évaluation chiffrée actualisée depuis la fin du programme. Néanmoins, les nombreux retours positifs des personnes rencontrées lors des événements auxquels participe le PNMB laissent penser qu'une dynamique est engagée en ce sens sur le Bassin, qu'il conviendra de renforcer et de suivre.

8.4. Ateliers pour la recherche de solutions alternatives à l'emploi de biocides sur les carènes

Afin de prévenir la fixation de micro-organismes sur les coques de bateaux, les peintures anti-salissures (antifouling) sont la solution technique dominante depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Les problèmes environnementaux liés à l'utilisation de ces peintures sont largement renseignés depuis les années 1970. Plusieurs molécules de substitution ont fait leur apparition au gré des avancées scientifiques, néanmoins les peintures antifoulings sont encore à l'origine de transferts de principes actifs dans la masse d'eau, ou d'assimilation par les organismes fixés.

L'exigence accrue pour la qualité de l'eau est une orientation du décret de création du Parc naturel marin et l'objectif de très bonne qualité de l'eau occupe une place centrale au sein du Plan de gestion. Par ailleurs, plusieurs initiatives témoignent d'une sensibilité accrue des acteurs locaux sur la thématique des antifoulings.

Les professionnels du nautisme sont des acteurs clefs sur cette problématique car ils portent le modèle économique associé au carénage des bateaux et sont force de proposition pour conseiller les usagers professionnels et de loisirs et adapter les solutions à leurs pratiques de navigation. Ils sont par ailleurs engagés dans des démarches de progrès visant à identifier et tester des solutions innovantes.

Dans ce contexte le Bureau du 24 mai 2018 a décidé d'engager une démarche concertée avec les professionnels du nautisme pour identifier des solutions alternatives à l'usage des biocides sur les carènes de bateaux. Cette démarche repose sur la mise en place d'un espace de travail dédié avec ces professionnels au sein d'un Comité de suivi, chargé de piloter la démarche et de rendre compte au Bureau et au Conseil de gestion. Autant que de besoin ce Comité de suivi s'appuiera sur la mise en place d'ateliers mobilisant des personnes ressources à même d'apporter leur expertise sur des questions précises.

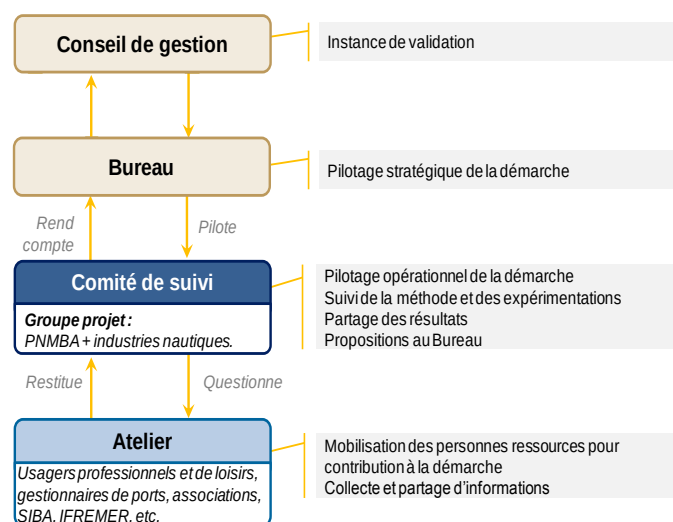


Figure 3 Illustration de la démarche

Vital BAUDE précise qu'au titre de la politique de préservation du littoral portée par la Région, un axe cible la qualité des eaux. Cet axe donne l'opportunité à la Région d'accompagner des projets permettant d'améliorer la qualité de l'eau, potentiellement dans le cadre de cette réflexion sur les peintures anti salissures mais également plus largement des projets visant à connaître les pollutions dans le milieu marin. Sandra CLAEYS remercie la Région de ces précisions et perspectives.

Isabelle AUBY souligne que la question de la protection des coques de bateaux est déjà ancienne, et bien antérieure à la moitié du XX^{ème} siècle notamment sur les coques en bois, avec des produits parfois très nocifs utilisés par le passé. Elle interroge le rôle des acteurs du nautisme dans la prise de conscience des enjeux environnementaux associés à l'usage des antifouling en soulignant en particulier le rôle essentiel de la communauté scientifique à cet égard. Melina ROTH rappelle que l'objectif porté par le Parc naturel marin ne porte pas sur l'origine de la question mais vise à engager une dynamique collective de recherche de solutions aux côtés des professionnels du nautisme, en complémentarité avec les différentes initiatives déjà engagées sur le sujet. Isabelle AUBY ajoute que les utilisateurs finaux ont également un rôle important à jouer autour de ces questions.

Mélina LAMOUROUX rappelle que le SIBA à travers le réseau Repar a investi ces questions depuis plusieurs années et qu'il sera important de s'appuyer sur ces connaissances. Melina ROTH confirme que plusieurs initiatives sont effectivement en cours sur cette thématique et l'action du Parc naturel marin pourra bénéficier de cet effort très important de connaissance. Vanessa RISPAL signale également le lien avec le programme d'action milieu marin issu de la DCSMM qui dispose d'un objectif sur la pollution issue des peintures antifouling.

Le Président exprime son sentiment qu'un bon équilibre a été trouvé pour travailler sur ce dossier.

8.5. Résultat du stage sur les macros – déchets

Franck PERICAT étudiant du Master 2 Sciences pour l'Environnement Gestion de l'Environnement et écologie Littorale (Université de La Rochelle) a effectué un stage au PNMB du 15 février au 31 juillet 2018 sur la réalisation d'un état des lieux de la pollution par les macro-déchets sur le littoral du Parc naturel marin.

Les premières conclusions de cette étude, qui va se poursuivre en régie par les agents de l'équipe opération, sont :

- L'omniprésence des déchets plastiques parmi les macro-déchets collectés (88% en nombre) ;
- Des macro-déchets dits « locaux » retrouvés plus fréquemment sur les plages de l'intra-Bassin (bois et poches ostréicoles notamment) ;

- Des macro-déchets dits « universels » retrouvés en plus grands nombre les plages de l'ouvert (plastique non identifié et cordage) ;
- Le banc d'Arguin présente une situation intermédiaire entre ces deux tendances.

8.6. Sensibilisation auprès du grand public et des scolaires

En 2018 les participations du Parc naturel marin aux évènementiels locaux ont été développées autour du Bassin de mars à novembre. Elles ont permis de sensibiliser le grand public aux enjeux du plan de gestion.

Les thématiques abordées sont :

- Le développement durable des activités
- Les ressources naturelles et la biodiversité
- La culture maritime et les patrimoines portuaires et paysagers

En 2018, la sensibilisation dans les collèges a été traitée en réponse aux sollicitations de deux établissements scolaires.

Par ailleurs, un partenariat a cependant été travaillé avec le PNRLG pour permettre une action plus construite auprès des collégiens en adossant l'approche maritime portée par le PNMB à la compétence en matière d'éducation à l'environnement de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (PNRLG) L'idée consiste à travailler avec les collèges, pour les amener à s'intéresser à la mer et leur donner l'occasion d'échanger sur les richesses naturelles et les métiers de la mer avec des professionnels.

8.7. Panneaux à l'entrée des bourgs

Ce projet de signalétique a fait l'objet d'échanges au Bureau qui a retenu la proposition de mettre en place de panneaux avec le logo du PNMB à l'entrée des bourgs des dix communes du Bassin.

Ces panneaux indiqueront l'engagement des communes et leur participation à l'effort de mise en œuvre du plan de gestion et du projet territoire porté par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.



Figure 4 Panneaux du Parc naturel marin

La mise en œuvre fera l'objet d'un échange avec les communes La proposition du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est de mettre à disposition les panneaux et de travailler avec les services des communes pour la mise en place courant le premier semestre 2019.

Décision	Le Conseil de gestion valide le projet d'installation de panneaux signalétiques à l'entrée des bourgs des dix communes du Bassin
-----------------	---

8.8. Mobilisation citoyenne

Le PNMB fait partie du comité de pilotage de la marque B'A portée par le SIBA. Il est impliqué auprès du SIBA pour l'animation de la communauté d'acteurs engagés sur le soutien et la valorisation des efforts de préservation environnementale. Le Parc naturel marin a ainsi animé des ateliers de la marque et contribué à la mise en place et à l'animation d'une action de mobilisation citoyenne sur le terrain avec l'entreprise Véolia, autour du ramassage et la caractérisation de macro-déchets sur l'estran (Le Teich). Cette action a mobilisé une quarantaine de collaborateurs de Véolia durant une journée, permettant de récolter et de trier 2 à 3 m³ de déchets. Le film rétrospectif de la journée d'action a été réalisé et diffusé par le SIBA a été projeté en séance.

Melina ROTH précise que pour cette opération le Parc naturel marin a mis en place une animation auprès de l'équipe de salariés de Véolia pour le ramassage et le tri des déchets. Parallèlement les équipes du Parc naturel marin ont mis à disposition des moyens optiques afin que les participants puissent observer l'avifaune et apprécier d'autres dimensions de cet espace au-delà de leur pratique du quotidien. Michel SAMMARCELLI souligne que cette opération s'adresse aux acteurs économiques du Bassin d'Arcachon qui se sont engagés dans la protection de l'environnement. Le Président rappelle que cet engagement a représenté 40 jours hommes de charge de travail, ce qui est tout à fait significatif en termes d'implication de l'entreprise.

9. Effectifs du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon – Recrutement en cours

L'unité de terrain s'est renforcée en 2018 avec la prise de poste du chef de l'unité terrain. A compter du mois de novembre, l'unité a également bénéficié du recrutement d'une volontaire en service civique.

Pour l'ingénierie, la mission d'animation de la qualité de l'eau n'a pas pu être maintenue dans le cadre d'emploi et dans les effectifs alloués. L'équipe a néanmoins été renforcée avec le recrutement d'une chargée de mission (participation du Parc naturel marin au projet Marha relatif aux habitats marins) et d'une volontaire en service civique. L'activité du Parc naturel marin a également bénéficié de la contribution de deux stagiaires en Master.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon était de 11 agents, tous statuts confondus, dont 8 emplois permanents.

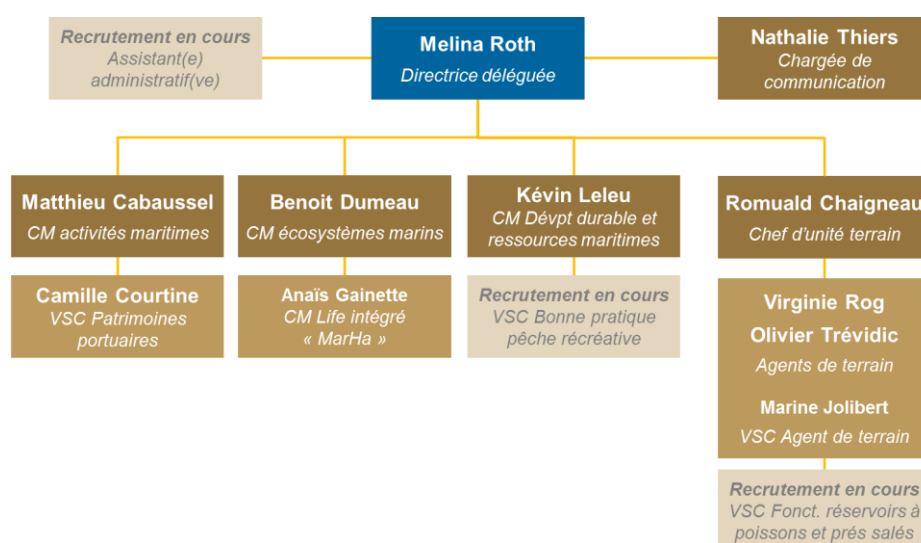


Figure 5 Effectifs du PNMB fin 2018

10. Questions diverses

Sandra CLAEYS souhaite partager un point de vigilance concernant l'élaboration du Document Stratégique de Façade (DSF), lequel s'élabore en Conseil maritime de façade (CMF). Le périmètre du PNMBM figure sur la carte des vocations, associé à des enjeux et des objectifs de «connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin». Sandra CLAEYS indique que l'intitulé de la vocation attribuée au PNMBM n'est pas représentatif de la totalité des enjeux auxquels il est confronté. En commission permanente du printemps dernier, Sandra CLAEYS avait proposé une rédaction plus adaptée de: «connaissance du patrimoine marin, protection et développement durable du milieu marin et des activités (ou des usages)». Cette formulation, soumise à la DIRM, a cependant été rejetée en CMF en juin dernier. Elle souhaiterait que le PNMBM puisse porter la proposition de modification partagée par de nombreux acteurs pour défendre la protection de l'environnement mais également des usages et des activités maritimes, avec la formulation suivante : «connaissance et protection du milieu marin, développement durable des activités maritimes». Le Président se dit favorable à cette proposition qui rejoint également la formulation portée par le PNMBM auprès de la DIRM. Il propose de saisir les services de l'Etat afin que cette proposition soit prise en compte.

Sandra CLAEYS informe par ailleurs les membres du conseil de l'engagement de l'industrie nautique pour une plaisance écoresponsable avec la structuration en filière de la déconstruction des navires. Et la création de l'APER (association pour une plaisance éco responsable). Ainsi la sur le marché de bateaux neufs immatriculés à partir du 1^{er} janvier 2019 devra contribuer aux financements de la déconstruction et du recyclage des matériaux, l'objectif étant de déconstruire 25 000 bateaux à 5 ans.

Aucune nouvelle question étant posée, le Président remercie les membres présents et lève la séance.

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Décision	Le Conseil de gestion valide le projet d'installation de panneaux signalétiques à l'entrée des bourgs des dix communes du Bassin	
Délibération	Approbation de l'ordre du jour du conseil de gestion	PNMBA_cdg_2018_17
Délibération	Approbation du compte rendu de séance du conseil de gestion du 6 juillet 2018	PNMBA_cdg_2018_18
Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un avis favorable, assorti de recommandations sur le projet de convention de superposition d'affectations au bénéfice du SIBA sur une dépendance du DPM sur la commune de Lanton.	PNMBA_cdg_2018_19
Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un avis favorable, assorti de recommandations. sur une demande de concession d'utilisation du DPM en dehors des ports le 17/09/18, pour régulariser la présence d'un câble de télécommunication situé entre les jetées de Bélisaire à Lège-Cap-Ferret et du Moulleau à Arcachon.	PNMBA_cdg_2018_20
Délibération	Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion émet, à l'unanimité, un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'association Vues du Cap pour la réalisation d'un documentaire autour du recueil de témoignages sur la fabrication des filets de pêche pour un montant de 12 000 €	PNMBA_cdg_2018_21